

ASSOCIATION LES AMIS DE CLEAH
IMPASSE NIEPCE – BP 581
77016 MELUN CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2025

BSV Audit & associés

*S.A.R.L. au capital de 12 000 € - N° SIREN 523 017 945 00024 – NAF 6920Z
Siège : 13 Rue Berrier Fontaine – 83000 TOULON - Tel : 04 94 93 34 00- Fax : 04 94 93 34 01
Bureau : 23 Bld Général Leclerc – 77300 FONTAINEBLEAU - Tel : 01.64.22.28.28 - Fax : 01.64.22.86.04
Commissaires aux Comptes inscrits auprès de la Compagnie d'Aix – Bastia et Paris*

Véronique Favret
Stéphane Guastavino

Commissaires aux Comptes

ASSOCIATION LES AMIS DE CLEAH
IMPASSE NIEPCE – BP 581
77016 MELUN CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2025

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION LES AMIS DE CLEAH relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Observation pour changement de méthode comptable

Sans remettre en cause l'opinion exprimé ci-dessus, j'attire votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022 – 06, exposées dans l'annexe 2.1 des comptes annuels. Cette première application est sans incidence sur le résultat de l'exercice et sur les fonds propres de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les appréciations les plus importantes relatives aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ses risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas d'appréciations significatives à communiquer dans notre rapport.

4 - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

5 - Responsabilités des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la gouvernance d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la gouvernance d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

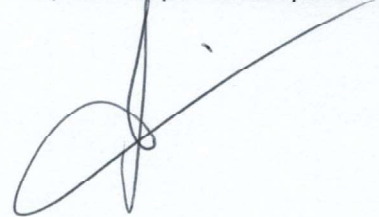


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la gouvernance, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la gouvernance de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait le 05.06.2026

Le Commissaire aux comptes
BSV AUDIT ET ASSOCIES,
Représenté par Véronique FAVRET



COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

BSV Audit & associés

S.A.R.L. au capital de 12 000 € - N° SIRET 523 017 945 00024 - NAF 6920Z
Siège : 13 Rue Berrier Fontaine – 83000 TOULON - Tel : 04 94 93 34 00- Fax : 04 94 93 34 01
Bureau : 23 Bld Général Leclerc – 77300 FONTAINEBLEAU - Tel : 01.64.22.28.28 - Fax : 01.64.22.86.04
Commissaires aux Comptes inscrits auprès de la Compagnie d'Aix – Bastia et Paris

BILAN

ACTIF	Montant Brut 2025	Amort. & Dépréciation 2025	Montant Net 2025	Montant Net 2024
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	462 738	298 883	163 855	56 340
Frais d'établissement	42 473	42 473		
Frais de recherches et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires	410 639	256 410	154 229	11 076
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours	9 626		9 626	45 263
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	31 422 444	20 166 920	11 255 524	6 943 125
Terrains	1 636 610	33 960	1 602 649	1 502 644
Constructions	20 622 461	12 706 457	7 916 004	4 065 304
Installations techniques, matériel et outillage industriel	3 265 443	2 661 416	604 027	546 519
Autres immobilisation corporelles	5 794 827	4 765 087	1 029 740	772 266
Immobilisations corporelles en cours	103 103		103 103	56 391
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières	514 376		514 376	414 604
Participations				
Autres titres immobilisés	388 368		388 368	312 573
Prêts				
Autres immobilisations financières	126 008		126 008	102 031
TOTAL I	32 399 558	20 465 803	11 933 755	7 414 069
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours				
Stocks				
Avances et acomptes sur commandes				
Créances	4 757 199	61 800	4 695 399	2 708 286
Créances usagers et comptes rattachés	4 353 467	61 800	4 291 667	2 568 453
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	403 732		403 732	139 833
Autres actifs circulants	10 087 361		10 087 361	8 762 577
Valeurs mobilières de placement	563 792		563 792	699 913
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	9 357 073		9 357 073	7 909 360
Charges constatées d'avance	166 496		166 496	153 304
TOTAL II	14 844 560	61 800	14 782 760	11 470 863
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	47 244 118	20 527 603	26 716 515	18 884 932

certifié conforme



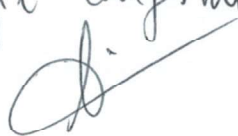
PASSIF	Montant 2025	Montant 2024
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	477 053	201 672
Fonds propres statutaires	-	-
Fonds propres complémentaires	477 053	201 672
Fonds associatifs avec droit de reprise (apports)	49 851	-
Fonds statutaires	-	-
Fonds complémentaires	49 851	-
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves	11 454 601	9 760 976
Réserves Statutaires	-	-
Réserves pour projet de l'entité	7 099 513	9 760 976
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>7 099 513</i>	<i>4 947 005</i>
Autres Réserves Réglementées	4 355 088	-
Report à nouveau des activités sociales et médico sociales	512 992	117 115
<i>Dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales</i>	-	<i>198 362</i>
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>	<i>1030 096</i>	<i>664 447</i>
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>1308 232</i>	<i>203 454</i>
<i>Dont dépenses refusées ou inopposables aux financeurs</i>	- <i>1 183 574</i>	<i>702 945</i>
<i>Dont charges des activités SM S de prise en compte différée</i>	- <i>641 762</i>	<i>470 433</i>
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	173 339	18 333
Situation nette fond propres S/ Total	12 667 836	9 863 867
Fonds propres consommables	-	-
Subventions d'investissement	580 008	575 636
Provisions réglementées	576 057	5 000
TOTAL I - Fonds Propres	13 823 901	10 444 503
Fonds dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-
Fonds dédiés	2 801 538	2 548 111
TOTAL II - Fonds dédiés	2 801 538	2 548 111
Provisions pour risques	26 800	-
Provisions pour charges	526 400	170 076
TOTAL III - Provisions	553 200	170 076
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	5 523 686	2 927 248
Emprunts et dettes financières divers	21 018	20 138
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	281
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 131 601	956 373
Dettes des legs ou donations	-	-
Dettes fiscales et sociales	2 254 650	1 772 465
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 961	3 961
Autres dettes	602 960	41 776
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL IV - Dettes diverses	9 537 876	5 722 242
Ecart de conversion Passif	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	26 716 515	18 884 932

certifié conforme

Compte de résultat

Compte de Résultat	Montant 2025	Montant Net 2024 ADG PRESENTE
PRODUITS D'EXPLOITATION :		
Cotisations	8 223	7 119
Ventes de biens et de services	2 112 069	2 184 574
Produits de tiers financeurs	0	
- Concours publics et subventions d'exploitation	26 118 809	16 631 327
- Ressources liées à la générosité du public	0	0
Contributions financières	41 500	0
Reprises de provisions et transferts de charge	72 487	0
Utilisation Fonds dédiés	344 749	108 672
Autres produits (Dont ASP)	2 951 191	3 178 695
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	31 649 028	22 110 386
CHARGES D'EXPLOITATION :		
Achats de marchandises	264 210	265 710
Variation de stock	0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnement	0	0
Variation de stock	0	0
Autres achats et charges externes	8 540 167	4 794 927
Impôts, taxes et versements assimilés	1 258 787	835 437
Salaires et traitements	13 871 473	9 930 980
Charges sociales	5 800 701	4 137 427
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 398 408	855 207
Report en fonds dédiés	104 430	1 279 917
Autres Charges	92 829	10 125
TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION	31 331 006	22 109 730
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	318 022	656
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	47 107	0
Autres intérêts et produits assimilés	6 689	42 628
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL III PRODUITS FINANCIERS	53 796	42 628
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	188 249	102 255
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL IV CHARGES FINANCIERES	188 249	102 255
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-134 453	-59 626
3. RÉSULTAT COURANT (R. EXPLOITATION -R. FINANCIER)	183 569	-58 970
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	0	0
Sur opérations en capital	0	81 925
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	0	0
TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	81 925
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	0	271
Sur opérations en capital	0	663
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	0	0
TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELS	0	934
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0	80 991
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	10 230	3 688
Total des produits	31 768 545	22 234 940
Total des charges	31 595 206	22 216 607
4. RÉSULTAT TOTAL (BENEFICE OU PERTE)	173 339	18 333

certifié conforme



ANNEXES FINANCIERES :

L'Association Les Amis de Cleah a été créée en 2025 faisant suite à une fusion-absorption, adoptée par traité en juin 2024, de deux Associations existantes depuis plus de 40 ans à savoir :

- Amis de Germenoy, Association absorbante ;
- CLEAH, Association absorbée.

Ce projet a été mené dans une volonté d'une mise en commun partagée des valeurs associatives et d'expertises complémentaires au service des personnes en situation d'handicap et de leur famille.

Ce rapprochement doit permettre de développer et consolider des actions sur leur territoire et répondre davantage aux besoins de parcours d'accompagnement pour les personnes accueillies au sein des établissements. L'Association Les Amis de Cleah est implantée sur le territoire de la Seine-et-Marne (77) et sur le territoire du Cantal (15).

Elle accompagne des personnes autour d'un handicap mental, cérébrolésion, troubles psychiques et du neurodéveloppement, polyhandicap, troubles sensoriels et surdité. Elle intègre dans son accompagnement les familles.

Les valeurs de l'Association s'inscrivent dans l'acronyme A.M.I.S. :

- **Accompagnement** : être présent, soutenir, accompagner la personne, sans jamais se substituer à elle.
- **Mobilité** : favoriser les transitions, les évolutions, les passages d'une étape de vie à la suivante.
- **Inclusion** : œuvrer pour que chaque personne accompagnée et accueillie trouve sa juste place dans l'Association et la société.
- **Solidarité** : agir ensemble — personnes accompagnées et accueillies, familles, professionnels, bénévoles, administrateurs — en partageant les ressources, les savoirs, les compétences et les expériences, afin de garantir le meilleur épanouissement possible à la personne.

Au 1^{er} janvier 2025, l'Association Les Amis de Cleah compte 13 établissements et services médico-sociaux, 1 centre de formation et un siège, qui s'articulent autour de plateformes ou pôles spécifiques. L'Association est financée par le Conseil Départemental de la Seine-et-Marne et du Cantal, de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France et de l'Auvergne-Rhône-Alpes, mais également de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont arrêtés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2026 et sont caractérisés par les données suivantes :

Total du bilan :	26 716 515 Euros
------------------	------------------

Total du compte de résultat est de :	
--------------------------------------	--

En charges :	31 595 206 Euros
--------------	------------------

En produits :	31 768 545 Euros
---------------	------------------

Le résultat de l'exercice de l'Association est Excédentaire de **173 339 Euros**

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Projets d'investissement et Evénements majeurs

Outre le projet de fusion de l'Association qui s'est concrétisé au cours de l'année 2025, l'Association a également engagé un travail de négociation avec les autorités de contrôle et de tarification pour signer deux CPOM's associatifs sous sa nouvelle entité qui rentreront en vigueur au 1^{er} janvier 2026, un premier avec les autorités de la Seine-et-Marne et un second avec le Cantal. La renégociation des frais de siège a également abouti afin de permettre l'existence pleinement de cette nouvelle entité.

1.2 Travaux financements

Pas de travaux majeurs enregistré sur cette année 2025. Cependant une stratégie patrimoniale autour du décret tertiaire, des économies d'échelle majeures par la négociation de contrats cadres, et par l'accompagnement technique de travaux immobiliers d'envergure sont intégrés au sein de nos organisations. Le Projet architectural de la MAS continue son avancé.

1.3 Autorisations / Agréments

Le CPOM, actuellement en vigueur, a été prorogé sur l'année 2025 afin de permettre sa négociation.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Cadre légal de référence

Les comptes présentés appliquent la réglementation comptable en vigueur suivant l'ANC n°2022-06 du 04/11/2022 modifiant l'ANC n°2014-03 du 05/06/2014 relatif au plan comptable général et homologué par l'arrêté du 26/12/2023 applicable à compter des exercices ouverts au 01/01/2025.

Cadre réglementaire applicable au secteur

Les comptes annuels sont établis par agrégation des différents établissements ouverts dans la comptabilité de l'Association. Les comptes des Etablissements sous contrôle des tiers financeurs sont établis conformément aux dispositions :

Du plan comptable M22 bis applicable aux Etablissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du §I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles modifié par la loi 2022.217 article 135 du 21/02/2022,

Nous appliquons également l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles modifié par la loi 2022.217 article 135 du 21/02/2022.

Durée et période de l'exercice comptable

La durée de l'exercice est de 12 mois et concerne la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Changement de méthode d'évaluation

Le plan comptable a été modifié en conséquence. Nous avons également intégré les comptes de l'Association CLEAH au 1^{er} janvier 2025 qui a été absorbée par l'Association les Amis de Germenoy.

2.2 Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif

2.2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont amorties en linéaire selon les durées suivantes :

Logiciels

1 à 5 ans

2.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Sont appliqués les dispositions relatives aux art 122.-1, règlement comptable ANC n°2018-06 traitant de la réévaluation des actifs immobilisés corporelles et financiers, art 833.3, règlement comptable ANC n°2014-03 relatif aux méthodes d'amortissements et dépréciations, art 833.5, règlement comptable ANC n°2014-03 relatifs à certains éléments de l'actif immobilisé

Concept de « composant » : est comptabilisé chaque élément significatif d'un actif qui fait l'objet d'une utilisation différente, de telle sorte qu'il est appelé à être remplacé avant l'expiration de la durée d'utilisation prévisible du bien. Pour chacun d'eux, un plan d'amortissement distinct est établi.

Les durées d'amortissement sont fixées d'après la durée d'utilisation prévue pour le bien ou l'élément en cause. L'amortissement comptable de chaque élément d'actif est pratiqué sur sa durée réelle d'utilisation prévue par l'Association.

L'amortissement consiste à répartir le montant amortissable d'un actif en fonction de son utilisation.

Les immobilisations corporelles sont amorties en linéaire selon les durées suivantes déterminées dans le cadre de l'application des règlements sur les actifs et sur les amortissements :

Constructions :

Gros œuvre	20 à 60 ans
Second œuvre	5 à 15 ans
Equipements techniques / Agencements	3 à 20 ans
Matériels et outillages	3 à 10 ans
Matériels de transport	5 à 10 ans
Matériels de bureau et mobilier	3 à 10 ans
Matériels informatique	1 à 5 ans

2.2.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières concernent principalement des dépôts et cautionnements de nos usagers installés dans nos 2 résidences accueils et des titres financiers issus des parts sociaux ou des fonds de garantie attachés aux emprunts contractés avec le crédit coopératif

2.2.4 Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement représentent la situation des livrets divers ouverts pour l'association

3 COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

L'ensemble des informations suivantes feront apparaître systématiquement les reports à nouveaux de l'Association absorbée au 1^{er} janvier 2025 sous un intitulé spécifique.

3.1 Immobilisations incorporelles et amortissements

3.1.1 Tableau de variation des immobilisations incorporelles

Tableau de variation des immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Brut au début de l'exercice	FUSION CLEAH	Acquisitions	Sorties	Brut à la fin de l'exercice
Frais de 1er établissement	31 402	11 072			42 473
Frais d'étude	0				0
Concessions, brevets, licences	163 738	77 675	176 090	6 864	410 639
Autres immobilisations	0				0
sous total	195 140		176 090	6 864	453 112
Autres immobilisations en cours	45 263	16 672	9 626	61 935	9 626
TOTAL	240 403		185 716	68 799	462 738

3.1.2 Tableau de variation des amortissements

AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Brut au début de l'exercice	FUSION CLEAH	Dotations Exercice	Reprises Exercice	Montant à la fin de l'exercice
Frais de 1er établissement	31 402	11 072			42 473
Frais d'étude	0				0
Concessions, brevets, licences	152 662	60 421	50 191	6 864	256 410
Autres immobilisations	0				0
Autres immobilisations en cours	0				0
TOTAL	184 064		50 191	6 864	298 883

3.2 Immobilisations corporelles et amortissements

3.2.1 Tableau de variation des immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Brut au début de l'exercice	FUSION CLEAH	Acquisitions	Sorties	Brut à la fin de l'exercice
Terrains	1 502 644	100 005			1 602 649
Agencements et aménagements sur Terrains	33 960				33 960
Construction & aménagements	13 241 703	7 171 547	217 288	8 077	20 622 461
Installations techniques mat. & outil.	2 385 707	847 274	122 476	90 014	3 265 443
Installations généraux diverses	991 509	56 446	27 479	14 222	1 061 212
Matériel de Transport	320 696	582 510	138 437	426	1 041 217
Matériel de bureau et informatique	647 720	551 440	92 104	25 603	1 265 661
Mobilier	1 608 272	796 342	58 804	36 680	2 426 738
Autres immobilisations corporelles	0				0
sous total	20 732 212		656 587	175 022	31 319 341
Immobilisations en cours	56 391		48 988	2 276	103 103
TOTAL	20 788 604		705 575	177 298	31 422 444

3.2.2 Tableau de variation des amortissements

AMORTISSEMENTS et PROVISIONS IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Brut au début de l'exercice	FUSION CLEAH	Dotations Exercice	Reprises Exercice	Brut à la fin de l'exercice
Terrains	0				0
Agencements et aménagements	33 960				33 960
Construction & aménagements	9 176 399	2 752 276	785 859	8 077	12 706 457
Installations techniques mat. & outil.	1 839 188	689 034	223 134	89 941	2 661 416
Aménagement et Installations généraux diverses	689 352	44 029	69 207	14 501	788 086
Matériel de Transport	143 972	432 138	255 584	154 482	677 212
Matériel de bureau et informatique	572 992	481 569	84 581	26 650	1 112 493
Mobilier	1 389 614	773 230	61 223	36 771	2 187 296
TOTAL	13 845 478		1 479 588	330 422	20 166 920

3.3 Immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Brut au début de l'exercice	FUSION CLEAH	Acquisitions	Sorties	Brut à la fin de l'exercice
Participations	0				0
Titres immobilisés - Actions	312 573		75 795		388 368
Prêts	0				0
Dépôts et cautionnements versés	90 223	10 924	6 046	400	106 794
Autres créances immobilisées	11 808		13 114	5 707	19 215
TOTAL	414 604		94 955	6 107	514 376

3.4 Échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

CREANCES	Montant brut	< 1 an	> 1 ans
Usagers et clients	391 274	271 834	119 440
Etats et départements	3 013 126	2 701 983	311 143
Clients ESATS	217 162	202 958	14 204
Créances douteuses	101 721	0	101 721
Clients Factures à Etablir	624 423	492 891	131 532
TOTAL	4 347 705	3 669 665	678 040

DETTES	Montant brut	< 1 an	> 1 ans
Dettes bancaires	5 544 248	517 623	5 026 625
Emprunts auprès des établissements bancaires	5 505 002	496 418	5 008 584
Intérêts courus sur emprunts	18 684	18 684	
Dépôts et cautionnements reçus	20 562	2 521	18 041
Autres Dettes	3 431 016	3 351 701	79 315
Fournisseurs et comptes rattachés	893 251	889 531	3 720
Factures non parvenues		0	
Fournisseurs d'immobilisations + retenues de garanties	3 961	0	3 961
Personnel et comptes rattachés	787 862	778 720	9 142
Dettes sociales (Ursaff + Arrco + OPCO + Construction)	1 422 343	1 400 018	22 326
Dettes fiscales	44 444	35 032	9 412
Créditeurs divers	279 154	248 400	30 754
TOTAL	8 975 264	3 869 324	5 105 940

3.5 Comptes de régularisation actif / passif

Actif	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Charges constatées d'avance	83 756	86 268	153 304	166 496
TOTAL	83 756	86 268	153 304	166 496
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Frais d'acquisition des immobilisations				
Charges à étaler				
TOTAL	0	0	0	0

Passif	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Produits constatés d'avance	23 564	25 467	0	0
TOTAL	23 564	25 467	0	0

3.6 Fonds associatifs

3.6.1 Fonds Propres

3.6.1.1 Variation des fonds propres

Fonds associatifs : Situation Nette	Solde au début de l'exercice	FUSION CLEAH	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	201 672	275 381			477 053
Fonds associatifs Avec droit de reprise	0	49 851			49 851
					0
Réserves d'investissements et projets	4 947 005	1 800 373	1 941 086	1 265 976	7 422 488
dont Réserves de Trésorerie	383 587	298 305	105 278	123 741	663 429
Autres réserves - Réserves en propre	4 813 971	0	272 686	1 054 544	4 032 113
Autres réserves	0				0
					0
Report à nouveau des activités sociales et médico sociales	401 816	1 757 464	2 475 136	2 950 536	1 683 880
Report à nouveau refusés	-1 173 378	-544 201	956 136	1 063 893	-1 825 336
Report à nouveau autres	654 447				654 447
	0				0
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	18 333		41 125 983	40 952 644	173 339
Situation nette fond propres S/ Total	9 863 867	3 338 868	46 771 027	47 287 592	12 667 836

3.6.1.2 Affectation des résultats

Etablissements	Financier	Résultats 2024	Résultats 2025	Retraitement résultat - Creances irrecouvrables	11592238 Variation prov. CP (ss contr.)	Resultat à affecter 2025
Total gestion conventionnée		21 837	836 502	-127 903	-86 746	1 051 151
Total gest. non conventionnée		-585 926	-663 163	-185	-8 123	-654 855
TOTAL		-564 090	173 339	-128 088	-94 869	396 296

3.6.2 Subventions d'investissement et provisions réglementées

Autres fonds associatifs	Solde au début de l'exercice	FUSION CLEAH	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Subventions d'investissement	575 636	74 205	-	69 833	580 008
Subventions d'investissement	1 933 982	182 269			2 116 251
Reprise sur Subvention d'investissement	- 1 358 346	- 108 064		69 833	-1 536 243
Provisions réglementées :	5 000	571 673	326 764	327 379	576 057
Pour renouvellement des Immobilisations(*)	-				0
Réserve de couverture du BFR	-	121 959	-	-	121 959
Réserve de plus values nettes d'actifs	5 000	449 713	326 764	327 379	454 097
TOTAL autres fonds associatifs	580 636	645 877	326 764	397 212	1 156 065
Total Fonds associatifs	10 444 503,03		47 097 791	47 684 805	13 823 901

3.7 État des provisions pour risques et charges

	Montant au début de l'exercice	FUSION CLEAH	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	AJUSTEMENT ANTERIORITE 19	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						
Prv. Pour Risques Litiges	0	26 800				26 800
Prv. Pour charges sur Legs et dotations	170 076	233 124	642 152	518 952		526 400
Autres Prv. Pour charges	0					0
TOTAL	170 076		642 152	518 952	0	553 200

3.8 Tableau de variation des fonds dédiés

	Montant au début de l'exercice	FUSION CLEAH	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	AJUSTEMENT ANTERIORITE 19	Montant à la fin de l'exercice
Fonds dédiés						
FD Investissements	2 044 738	356 773	15 040	165 962	66 393	2 316 982
FD Exploitation	468 270	115 154	88 185	177 667	-53 021	440 921
FD sur subventions sur ESAT	15 270					15 270
FD dons manuels	26 280	2 000	1 205	1 120		28 365
TOTAL	2 554 558		104 430	344 749	13 371	2 801 538

3.9 Tableau des emprunts

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Emprunt auprès des etb de crédits		entre 1 et 5					
		Montant initial	Remb. Capital	Capital fin	- 1 An	Ans	+ 5 Ans
Nbre emprunt	14	10 112 743,33	527 365,99	5 505 002,16	496 418,33	1 635 392,40	3 373 191,43

4 AUTRES INFORMATIONS

4.1 Ventilation de l'effectif salarié de l'association

CATEGORIE	Effectif salarié moyen annuel en ETP	Effectif salarié présent au 31/12/2024 en ETP
Cadres	49,25	51
Employés	310,58	324
TH	251	253
TOTAL	610,83	628

Source : RH 2025

4.2 Rémunération des dirigeants élus

Les membres du Conseil d'Administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction.

4.3 Honoraires du Commissaire aux comptes

En application du décret n°2008-1487 du 30/12/08 et de l'article R.233-14 §17 du Code de commerce, les honoraires du Commissaire aux comptes figurant au compte de résultat agrégé au titre de chaque exercice comptable, se décompose de la façon suivante :

Commissaire aux comptes	
Honoraires afférents à la certification des comptes	60 560
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)	0
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	2 448
Total	63 008

* pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce